

CONSEIL MUNICIPAL			
Séance du : JEUDI 9 FEVRIER 2023			
Question N° :	09 – DEL2023/009		
OBJET :	DENOMINATION DE VOIES ET PLACES 6.4 Autres actes réglementaires		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre
19	25	25	
Rapporteur :	Henri Valès		

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 février à 18h30 s'est réuni le Conseil Municipal de La Charité-sur-Loire, convoqué régulièrement, en Mairie, salle Robert Guillaume, lieu ordinaire, suite à la convocation de Monsieur le Maire, envoyée le vendredi 3 février 2023 et sous sa présidence.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
dont représentés : 6
Votants : 25

Présents : Henri VALÈS – Catherine DESPESSE – Éric LALOY- Caroline DEVEAUX – Hakim AMAICH – Charlotte RIGAUDEAU - Jacques BIGOT - Rémy AMELAINE -Bernard DUBRESON - Blandine DELAPORTE - Christine HIVERT- - Hélène THOMAS - Martine BRÉCHOIRE - Stéphane CORTET - Claudine MALKA-PILOSSOFF - Abdo MOUNIR - François PERROT - Patrick PERROT -Claude PICQ.

Représentés : Jean-Claude CHARRET par Henri VALÈS
Jean-Philippe ALLAIN par Catherine DESPESSE
Radia EL HILALI par Hélène THOMAS
Abderrahman RACHID par Hakim AMAICH
Fanny COUPEAU par Jacques BIGOT
Frédéric GRASSET par Charlotte RIGAUDEAU.

Absents/Excusés : Christel CASSIOT - Juline LEBRUN

Secrétaire de séance : Caroline DEVEAUX

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de La Charité-sur-Loire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal prise lors de sa séance du 14 décembre 2020 validant la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité de l'adressage sur l'ensemble du territoire communal ;
Vu la délibération du Conseil Municipal prise lors de sa séance du 14 novembre 2022 réaffirmant la nécessité de poursuivre les études pour l'amélioration de la qualité de l'adressage ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;
Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;
Considérant les études conduites par La Poste, missionnée par la Ville, et les services municipaux faisant apparaître des défauts d'adressage (voies sans nom ou nom portant à confusion) ;
Considérant qu'il faut de pouvoir donner une adresse de qualité aux riverains, il convient de nommer ou renommer certaines voies et places charitaises ;

Considérant la volonté de la Commune de "féminiser" les noms des rues et places charitaises et de mettre à l'honneur des personnalités charitaises ;
Considérant la consultation et l'avis des riverains ;
Considérant la consultation et l'accord des communes voisines concernées ;
Considérant la consultation et l'avis des familles des personnalités locales dont le nom est proposé pour une voie ou place ;
Considérant que les services de La Poste actuellement missionnés par la Ville pour procéder à la révision du numérotage des votes sur l'ensemble de la commune attribueront des numéros à chacune des propriétés ;
Considérant qu'après dénomination des voies et places et attribution de numéro de voie, les services de la Ville informeront les riverains de leur nouvelle adresse et des modalités administratives à suivre ;
Considérant les propositions soumises par le groupe de travail "adressage" envoyées avec la synthèse le 3 février 2023 ;
Considérant le choix des élus suivant :

	Localisation et nom actuel	Nom proposé	Vote
1	CHEMIN AU CHÂTEAU DE LA POINTE en limite communale avec Mesves-sur-Loire	Chemin du château de la Pointe	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
2	ROUTE NATIONALE 151 du virage de Vaurilly à la sortie nord de la Commune (échangeur autoroutier en limite de Mesves-sur-Loire)	Route de Pouilly	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
3	CHEMIN VERS LA LOIRE DEPUIS LA RN151 Chemin d'accès à la station d'épuration	Chemin René Dumont	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
4	LIEU-DIT GERIGNY Voie passant devant le château de Gérigny du pont sous la voie ferrée au niveau du carrefour avec les rues de la Vallée Bégat et de la Mouchetterie jusqu'à la rue de Gérigny et la route du Champ Carré en limite communale avec Varennes-lès-Narcy	Rue Rosa Bonheur ou Rue André Mariller	Rue Rosa Bonheur : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Rue André Mariller Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
5	LIEU-DIT CHAMP CARRE OU CHAMP DES SABLES en limite communale avec Varennes-lès-Narcy	Route du Champ Carré	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
6	LIEU-DIT CHAMP CARRE OU CHAMP DES SABLES en limite communale avec Varennes-lès-Narcy	Route des Aillots	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
7	LIEU-DIT DE LA GRANGE JOADA Voie d'accès au Centre Hospitalier Spécialisé et chemin	Route de la Grange Joada	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
8	IMPASSE AU CROT BEUCHE Voie desservant la maison de retraite du Cosac et le terrain de rugby partant du boulevard Saint-Maurice	Allée Lucienne Dubois Allée du Cosac	Allée Lucienne Dubois Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Allée du Cosac Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

9	LIEU-DIT LES PARADIS en limite communale avec La Marche	Chemin Les Paradis	Contre : 0 Abstention : 0
10	LIEU-DIT VOLURAY en limite communale avec La Marche	Rue de Voluray	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
11	CHEMIN DE LA RUE DE LA RESISTANCE (lieu-dit Grange Joada) AU CROISEMENT AVEC LE CHEMIN LES PARADIS (lieu-dit Les Paradis)	Chemin Camille Claudel	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
12	IMPASSE A LA PLAUDERIE	Chemin de la Plauderie	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
13	ROUTE NATIONALE 151 DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD SAINT- MAURICE , de l'échangeur autoroutier (lieu-dit Saint-Joseph) à la limite communale avec Varennes- les-Narcy (lieu-dit Monplaisir)	Route de Clamecy	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
13	BOULEVARD SAINT-MAURICE , du rond-point bis de la gare (rue des écoles / avenue de la gare) à l'échangeur autoroutier (lieu-dit Saint-Joseph)	Boulevard Saint-Maurice	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
14	ROUTE DEPARTEMENTALE RDI/79 AU LIEU-DIT CARCOT de la RN151 (lieu-dit Saint-Joseph) à la limite communale avec Raveau	Route de Raveau	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
15	CHEMIN DE LA MITAINE	Chemin Robert Badinter	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
16	RUELLE DU NORD	Rue Arletty ou Rue Lucie Aubrac ou Rue Rosa Bonheur	<u>Rue Arletty</u> : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Rue Lucie Aubrac</u> : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Rue Rosa Bonheur</u> : Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Avenue George Sand</u> : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Avenue Simone Veil</u> : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
17	AVENUE GAMBETTA côté est de la voie ferrée au château Saint-Maurice	Avenue George Sand ou Avenue Simone Veil	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

18	IMPASSE LE LONG DU PASSAGE SOUTERRAIN SUR L'AVENUE GAMBETTA	Allée Simone Veil ou Allée George Sand	Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Allée George Sand</u> : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
19	PLACE AU GLUI devant La Poste	Place Jacques Delavance	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
20	VOIE RELIANT LA RUE DE LA RESISTANCE A LA RUE DE LA QUEUE DE MOUTON vers le cimetière	Rue Simone De Beauvoir : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Rue Edith Desternes</u> : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	
21	VOIE D'ACCES AU PARKING DU CIMETIERE DEPUIS LA RUE DE LA QUEUE DU MOUTON	Allée Louise Michel	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
22	VOIE DE L'ECHANGEUR AUTOROUTIER AUX ESTIVEAUX (jusqu'à la rue Raymond Barbier au niveau de la voie ferrée) Voie passant devant l'aire d'accueil des gens du voyage en limite communale avec Mesves-sur-Loire	Rue Génia Oboeuf	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
23	PETITE PLACE DE L'EUROPE Petite place entre la rue des écoles à la grande place de l'Europe	Place Robert Picq	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
24	RUE DU COLLEGE	Rue Saint-Révérien	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
25	IMPASSE RUE DE RAVEAU	Allée de la Libération Ou Allée de la Libération Allée Louis Aubin	<u>Allée de la Libération</u> : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Allée Louis Aubin</u> : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

26	FAUBOURG - EPERON Square au bout du quai Leopold Sédar Senghor dominant sur la chevette	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
27	FAUBOURG - CHEMIN PISCINE Chemin menant à la piscine du Faubourg	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire :

- **DECIDE** de nommer ou renommer les votes figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **ADOPTÉ** après avoir effectué un choix, les dénominations proposées dans le tableau ci-dessus (sous réserve d'obtention d'un accord des familles des personnalités locales mises à l'honneur) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Henri VALÉS

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Caroline DEVEAUX

CONSEIL MUNICIPAL			
Séance du : LUNDI 15 MAI 2023			
Question N° :	06 – DEL2023/61		
OBJET :	DENOMINATION DE VOIES ET RUES 6.4 - Autres actes réglementaires		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre
18	23	23	
Rapporteur :	Henri VALÉS		

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18h30, s'est réuni le Conseil Municipal de La Charité-sur-Loire, convoqué régulièrement, en Mairie, salle Robert Guillaume, lieu ordinaire, suite à la convocation de Monsieur le Maire, envoyée le mardi 9 mai 2023 et sous sa présidence.

Présents : Henri VALÉS - Hakim AMAICH - Jacques BIGOT - Catherine DESPESSE - Caroline DEVEAUX - Eric LALOY- Charlotte RIGAUDEAU - Rémy AMELAIN - Martine BRECHOIRE - Bernard DUBRESSON - Jean-Philippe ALLAIN - Fanny COUPEAU - Blandine DELAPORTE - Christine HIVERT- Stéphane CORTET - François PERROT - Patrick PERROT - Claude PICQ

Représentés : Jean-Claude CHARRET par Catherine DESPESSE
Juline LEBRUN par Henri VALÉS
Abdo MOUNIR par Eric LALOY
Radia EL HILALI par Hakim AMAICH
Hélène THOMAS par Fanny COUPEAU

Absents/Excusés : Christel CASSIOT - Abderrahman RACHID Claudine MALKA-PILOSSOF - Frédéric GRASSET

Secrétaire de séance : Caroline DEVEAUX

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de La Charité-sur-Loire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal prise lors de sa séance du 14 décembre 2020 validant la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité de l'adressage sur l'ensemble du territoire communal ;
Vu la délibération du Conseil Municipal prise lors de sa séance du 14 novembre 2022 réaffirmant la nécessité de poursuivre les études pour l'amélioration de la qualité de l'adressage ;
Vu le rapport du Maire ;
Vu la délibération n°2023/09 prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 février 2023, attribuant des noms à plusieurs rues et places charitoises ;
Vu la note de synthèse ;

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;
Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;
Considérant que suite aux études réalisées par La Poste (missionnée par la Commune) et les services municipaux, plusieurs voies doivent être nommées ou renommées ;
Considérant que les riverains concernés ainsi que les communes voisines concernées ont été consultés ;

Considérant que quelques lieux restent encore à nommer ;

Considérant que les voies où les adresses n'étant pas numérotées ou présentant des retards, ces numéros seront attribués à chaque propriété dans les prochains mois ;

Considérant qu'après dénomination de la voie et attribution de numéro de voie, les services de la Ville informeront les riverains de leur nouvelle adresse et des modalités administratives à suivre ;

Considérant les propositions de dénomination émises par le groupe de travail « adressage » transmises par la note de synthèse le mardi 9 mai 2023 et en respectant la volonté de la commune de « féminiser » les noms des rues et places et de mettre à l'honneur des personnalités charitoises ;

Considérant le choix des élus suivant :

	Localisation et nom actuel	Nom proposé
1	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES LIEU-DIT VALLEE PIQUET	Rue de la Vallée Piquet
2	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES NOUVELLE VOIE INTERIEURE de la Vallée Piquet à l'entreprise Sorec Solutions Voie parallèle à la rue de Gérigny	Rue Michel Montupet
3	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES NOUVELLE VOIE INTERIEURE de la rue de Gérigny à l'entreprise Sorec Solutions Voie perpendiculaire à la rue de Gérigny	Rue Gabriel Clayeux
4	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES de la rue des Merrains à l'entreprise Sorec Métal	Rue Raoul Charlois
5	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES LIEU-DIT PLANTES RELIGIEUSES Du rond-point sur le boulevard Saint-Maurice à la rue de Gérigny	Rue plantées des religieuses
6	ZONE D'ACTIVITES LES BERTRANGES IMPASSE/CHEMIN DU CORBIER accès carrosserie	Impasse du Corbier
7	ROND-POINT BOULEVARD ST MAURICE / RUE PLANTES DES RELIGIEUSES Entrée dans la zone d'activités (supermarché Intermarché)	Rond-Point Stéphane Hessel
8	ALLEE DES CLAIRS BASSINS entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le quartier des Clairs Bassins	Allée Colette Besson
9	ALLEE DES ECOILIERS entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le quartier des Clairs Bassins	Allée Marie-José Pérec
10	PASSAGE ENTRE LA RUE DE LA VAUYON ET LA RUE DU FILET	Passage Edith Desternes
11	PLACETTE AUX ETIVEAUX à l'angle rue de Loire / rue de la Perrière	Place Maurice Patureau
12	PLACETTE DE LA MONTEE SAINT-JACQUES Espace de stationnement en cours d'aménagement	Eplanade Marie Curie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire :

- DECIDE de nommer ou renommer les voies figurant dans le tableau ci-dessus ;
- ADOPTE, après avoir effectué un choix, les dénominations proposées dans le tableau ci-dessus (sous réserve d'obtention d'un accord des familles des personnalités locales mises à l'honneur) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Henri VALÈS

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Caroline DEVEAUX